

SÉANCE extraordinaire

Le 17 avril 2024

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Chandler tenue le 17 avril 2024, à 15 h 45, en la salle du conseil de l'Hôtel de Ville sis au 35, rue Commerciale Ouest, Chandler.

SONT PRÉSENTS : Monsieur Gilles Daraïche, maire, mesdames les conseillères Josée Collin et Meggie Ritchie et messieurs les conseillers Raynald Leblanc, Pierre-Luc Arsenault et Gaétan Daraïche.

EST ÉGALEMENT PRÉSENT : Monsieur Roch Giroux, directeur général et greffier.

EST ABSENT : Monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE - VÉRIFICATION DU QUORUM

240417.130 DEMANDE D'APPUI – PROJET D'AIRE PROTÉGÉE – TERRITOIRE DE LA ZEC DES ANSES

CONSIDÉRANT que la crise climatique et la crise de la biodiversité représentent une menace directe à la santé des écosystèmes et des collectivités;

CONSIDÉRANT que le Québec a adhéré au nouveau Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, dont la cible phare vise à protéger 30 % des terres et des océans de la planète (cible 3) d'ici 2030;

CONSIDÉRANT qu'aux termes de la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel* (RLRQ, c. C-61 .01), une aire protégée est un espace géographique clairement défini, reconnu, consacré et géré, par tout moyen efficace, juridique ou autre, afin d'assurer à long terme la conservation de la nature ainsi que les services écosystémiques et les valeurs culturelles qui lui sont associés;

CONSIDÉRANT que le Québec protège actuellement environ 17% de son territoire terrestre, et que les écosystèmes au sud du 49e parallèle s'y trouvent sous-représentés;

CONSIDÉRANT qu'un comité de travail, formé de représentant-e-s de la ville de Chandler, de la MRC du Rocher-Percé, de la ZEC des Anses, du Conseil régional de l'environnement de la Gaspésie (CREG), de la Société d'Aide au Développement de la Collectivité Roché-Percé

(SADC), du collectif citoyen Solidarité Gaspésie et de la Société pour la nature et les parcs du Canada, section Québec (SNAP Québec) a identifié trois secteurs totalisant 60,3 km² à la ZEC des Anses comme étant d'intérêt pour la création d'une aire protégée;

CONSIDÉRANT que ces secteurs d'intérêt ont fait l'objet d'une proposition d'aire protégée, déposée au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) le 31 mars 2023, proposition qui a été développée dans le cadre de l'initiative Plein aire, pilotée par la SNAP Québec, rendue possible grâce à un financement du MELCCFP et ayant pour but d'accompagner différents porteurs dans l'élaboration d'une proposition d'aire protégée et/ou de corridor écologique;

CONSIDÉRANT que l'évolution du projet a permis d'identifier un territoire exceptionnel à très haute intégrité écologique, qui inclue la totalité du territoire de la ZEC des Anses, comme étant d'un grand intérêt pour la création d'une aire protégée (voir en annexe);

CONSIDÉRANT que les secteurs d'intérêt, en majorité situés sur le territoire de la ville de Chandler, recèlent des écosystèmes forestiers exceptionnels et au moins 12 espèces menacées ou vulnérables (dont : cyripède royal, calypso bulbeux, arlequin plongeur, grenouille des marais et omble chevalier ou quassa);

CONSIDÉRANT que l'intégrité des secteurs d'intérêt est jugée décisive pour la protection des ressources en eau potable de la ville de Chandler et la qualité des frayères à salmonidés;

CONSIDÉRANT que la nouvelle délimitation agrandie, offre une meilleure protection des bassins versants filtrant l'eau des rivières, Grand Pabos Ouest et Grand Pabos Nord, qui sont les prises d'eau potable de la municipalité de Chandler;

CONSIDÉRANT que deux rivières à saumon de renommée mondiale, administrées par la ZEC Pabok, traversent ce territoire;

CONSIDÉRANT que de façon générale, la ZEC des Anses est un lieu important pour la communauté de Chandler, en facilitant l'accès à la nature à une diversité d'individus, notamment les jeunes des écoles primaires et secondaires de la ville;

CONSIDÉRANT qu'un travail portant sur la mise en valeur des secteurs d'intérêt via le récréotourisme est en cours, et que cette valorisation du territoire pourrait contribuer à diversifier l'économie locale, régionale et celle de la ZEC même;

CONSIDÉRANT que la volonté de protéger ces secteurs d'intérêt a reçu de nombreux appuis;

CONSIDÉRANT que les secteurs d'intérêt permettraient un gain significatif de territoire protégé au sein de la ville de Chandler, tout en préservant des paysages uniques, piliers de l'attrait de la ZEC des Anses auprès des usagers;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Daraïche, appuyé de madame la conseillère Meggie Ritchie et unanimement résolu que ce conseil ET RÉSOLU A L'UNANIMITÉ :

Que la Ville de Chandler appuie le conseil d'administration de la ZEC des Anses pour le projet d'agrandissement de la protection à la totalité du territoire de la ZEC des Anses et des secteurs sélectionnés environnants (voir en annexe) et soutienne le comité de travail dans la poursuite des démarches visant l'obtention de la protection permanente de ce territoire;

Que la ville de Chandler demande au conseil des maires de la MRC du Rocher-Percé d'appuyer le projet d'agrandissement de la protection à la totalité du territoire nouvellement délimité (voir en annexe) et de soutenir le comité de travail dans la poursuite de ses démarches visant l'obtention de la protection permanente de ce secteur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

240417.131 EMBAUCHE – COORDONNATEUR À L'ACCUEIL TOURISTIQUE

Il est proposé par madame la conseillère Meggie Ritchie, appuyé de monsieur le conseiller Gaétan Daraïche et unanimement résolu que ce conseil recommande l'embauche de **MONSIEUR SIMON CASTILLOUX** à titre de coordonnateur à l'accueil touristique, poste régulier saisonnier à raison de 40 heures par semaine sur une période de 26 semaines avec une rémunération correspondant à l'échelon 2 de la convention collective des employés municipaux de la Ville de Chandler.

Il est également résolu que **MONSIEUR SIMON CASTILLOUX** débutera la période d'essai de 1 040 heures effectivement travaillées le 22 avril 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

240417.132 EMBAUCHE – JOURNALIER SAISONNIER À L'HORTICULTURE

Il est proposé par madame la conseillère Josée Collin, appuyé de madame la conseillère Meggie Ritchie et unanimement résolu que ce conseil recommande l'embauche de **MONSIEUR MIKE HUNT** à titre de journalier saisonnier à l'horticulture, poste **régulier saisonnier** à raison de 40 heures par semaine sur une période de 20 semaines avec une rémunération correspondant à l'échelon 1 de la convention collective des employés municipaux de la Ville de Chandler.

Il est également résolu que ce conseil recommande l'embauche de et de **MADAME MICHÈLE MÉTHOT** à titre de journalier saisonnier à l'horticulture, poste **régulier saisonnier** à raison de 40 heures par semaine sur une période de 20 semaines avec une rémunération correspondant à l'échelon 2 de la convention collective des employés municipaux de la Ville de Chandler.

Il est également résolu que ce conseil recommande l'embauche de **MONSIEUR JEREMY BERNATCHEZ-SAINVIL** à titre de journalier à saisonnier à l'horticulture, **poste saisonnier temporaire**, à raison de 40 heures par semaine sur une période de 20 semaines avec une rémunération correspondant à l'échelon 1 de la convention collective des employés municipaux de la Ville de Chandler.

Il est également que les employés ci-haut mentionnés débiteront leur période d'essai de 1 040 effectivement travaillées le 13 mai 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

240417.133 RATIFICATION DE SIGNATURE – CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE - PROGRAMME POUR L'ÉLABORATION DES PLANS DE PROTECTION DES SOURCES D'EAU POTABLE (PEPPSEP)

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Daraïche appuyé de monsieur le conseiller Pierre-Luc Arsenault et unanimement résolu que ce conseil autorise le directeur général & greffier, **MONSIEUR ROCH GIROUX** à signer pour et au nom de la ville l'entente de convention d'aide financière à intervenir entre le ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les Changements Climatiques, de la Faune et des Parcs et la Ville de Chandler dans le cadre du programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable (PEPPSEP).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

240417.134 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le conseiller Raynald Leblanc propose la levée de l'assemblée à 16 h 22.

VILLE DE CHANDLER

Gilles Daraîche
Maire

Roch Giroux,
Directeur général et greffier